

## PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du jeudi 30 janvier 2014 à 17 heures  
*Salle de la Saline - SOULTZ-SOUS-FORÊTS*

### Présents :

MM. Jean-Louis BERTRAND, Armand BRACONNIER, Daniel DE BONN, M<sup>me</sup> Françoise DELCAMP, M. Jean DILLINGER, M<sup>me</sup> Isabelle DOLLINGER, MM. René ECKERT, André ERBS, Fernand FEIG, Daniel GAUPP, Jean-Claude KOEBEL, Pierre MAMMOSSER, Daniel PFLUG, Claude RAU, Frédéric REISS, Christophe SCHARRENBARGER, Marcel SCHMITT, Alfred SLOVENCIK, Claude STURNI, Étienne VOLLMAR, Hubert WALTER, Jean WEISBECKER, André WILHELM, Pierrot WINKEL, Alain WURSTER.

### Absents excusés :

MM. Christian GLIECH (pouvoir à M. MAMMOSSER), René GRAD (pouvoir à M. GAUPP), Jean-Marie HAAS, Gilbert HIEBEL, Alphonse KIEFFER, Roger LETZELTER (pouvoir à M. STURNI), André LOEHR (pouvoir à M. FEIG), Pierre MARMILLOD (pouvoir à M. DE BONN), M<sup>me</sup> Marie-Françoise MORITZ, MM. Claude MUCKENSTURM, Victor RINGEISEN (pouvoir à M. SCHARRENBARGER), François RUTSCH, M<sup>me</sup> Marie-Elisabeth SCHMITT, MM. Joseph SCHNEIDER, Frédéric SCHOTT, Herbert SCHOTT (pouvoir à M. SLOVENCIK), Laurent SUTTER, Bertrand WAHL (pouvoir à M. BRACONNIER), M<sup>me</sup> Marie-Line WEISS (pouvoir à M. BERTRAND)

### Absents non excusés :

M. Charles GRAF.

La majorité des membres élus par les collectivités publiques membres du syndicat mixte assistant à la séance, le comité syndical peut délibérer valablement.

L'ordre du jour comporte 8 points dont 7 donnent lieu à délibération du comité syndical :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Adoption du procès-verbal du comité syndical du 19 décembre 2013
3. Analyse des résultats de l'application du SCoTAN : modalités d'organisation de l'étude
4. Délibération ponctuelle autorisant le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité
5. Approbation du compte de gestion 2013
6. Approbation du compte administratif 2013
7. Adoption du budget primitif 2014
8. Calendrier prévisionnel pour 2014



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU  
COMITÉ SYNDICAL

Séance du jeudi 30 janvier 2014 à 17 heures  
Salle de la Saline - SOULTZ-SOUS-FORÊTS

**Délibération n° 2014-I-01 : DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

---

Conformément à l'article L. 2541-6 du Code général des collectivités territoriales, le Comité syndical désigne son secrétaire de séance.

Pour assurer cette fonction lors de la séance d'aujourd'hui, M. STURNI propose la candidature de Mme Isabelle DOLLINGER.

**DÉCISION**

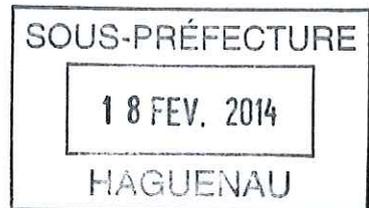
LE COMITÉ SYNDICAL,

*Sur la proposition du Président,*

*A l'unanimité,*

Désigne Mme Isabelle DOLLINGER comme secrétaire.

Charge M. le Président des formalités correspondantes.

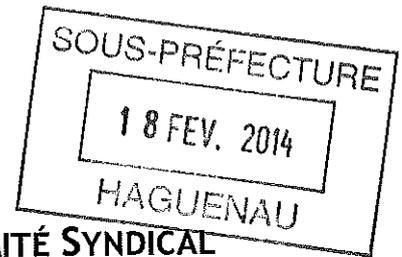


Affiché au siège syndical le 14/02/2014  
Envoyé en Sous-préfecture le 14/02/2014  
Enregistré en Sous-préfecture le 18/02/2014

**Pour ampliation,**

Pour extrait conforme,  
Le Président,

  
Claude STURNI



## PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du jeudi 30 janvier 2014 à 17 heures  
Salle de la Saline - SOULTZ-SOUS-FORÊTS

### Présents :

MM. Jean-Louis BERTRAND, Armand BRACONNIER, Daniel DE BONN, M<sup>me</sup> Françoise DELCAMP, M. Jean DILLINGER, M<sup>me</sup> Isabelle DOLLINGER, MM. René ECKERT, André ERBS, Fernand FEIG, Daniel GAUPP, Jean-Claude KOEBEL, Pierre MAMMOSSER, Daniel PFLUG, Claude RAU, Frédéric REISS, Christophe SCHARRENBARGER, Marcel SCHMITT, Alfred SLOVENCIK, Claude STURNI, Étienne VOLLMAR, Hubert WALTER, Jean WEISBECKER, André WILHELM, Pierrot WINKEL, Alain WURSTER.

### Absents excusés :

MM. Christian GLIECH (pouvoir à M. MAMMOSSER), René GRAD (pouvoir à M. GAUPP), Jean-Marie HAAS, Gilbert HIEBEL, Alphonse KIEFFER, Roger LETZELTER (pouvoir à M. STURNI), André LOEHR (pouvoir à M. FEIG), Pierre MARMILLOD (pouvoir à M. DE BONN), M<sup>me</sup> Marie-Françoise MORITZ, MM. Claude MUCKENSTURM, Victor RINGEISEN (pouvoir à M. SCHARRENBARGER), François RUTSCH, M<sup>me</sup> Marie-Elisabeth SCHMITT, MM. Joseph SCHNEIDER, Frédéric SCHOTT, Herbert SCHOTT (pouvoir à M. SLOVENCIK), Laurent SUTTER, Bertrand WAHL (pouvoir à M. BRACONNIER), M<sup>me</sup> Marie-Line WEISS (pouvoir à M. BERTRAND)

### Absents non excusés :

M. Charles GRAF.

La majorité des membres élus par les collectivités publiques membres du syndicat mixte assistant à la séance, le comité syndical peut délibérer valablement.

L'ordre du jour comporte 8 points dont 7 donnent lieu à délibération du comité syndical :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Adoption du procès-verbal du comité syndical du 19 décembre 2013
3. Analyse des résultats de l'application du SCoTAN : modalités d'organisation de l'étude
4. Délibération ponctuelle autorisant le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité
5. Approbation du compte de gestion 2013
6. Approbation du compte administratif 2013
7. Adoption du budget primitif 2014
8. Calendrier prévisionnel pour 2014



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU  
COMITÉ SYNDICAL

Séance du jeudi 30 janvier 2014 à 17 heures  
Salle de la Saline - SOULTZ-SOUS-FORÊTS

**Délibération n° 2014-I-02 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ  
SYNDICAL DU 19 DÉCEMBRE 2013**

Le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2013 a été transmis  
préalablement au présent comité syndical.

**DÉCISION**

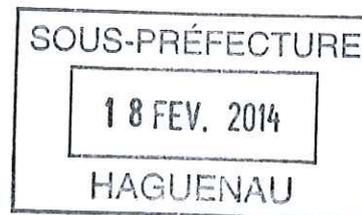
LE COMITÉ SYNDICAL,

*Sur la proposition du Président,*

*A l'unanimité,*

Adopte le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2013.

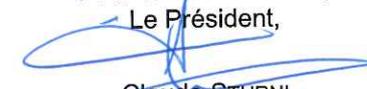
Charge M. le Président des formalités correspondantes.



Affiché au siège syndical le 14/02/2014  
Envoyé en Sous-préfecture le 14/02/2014  
Enregistré en Sous-préfecture le 18/02/2014

**Pour ampliation,**

Pour extrait conforme,  
Le Président,

  
Claude STURNI

## PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du jeudi 30 janvier 2014 à 17 heures  
*Salle de la Saline - SOULTZ-SOUS-FORÊTS*

### Présents :

MM. Jean-Louis BERTRAND, Armand BRACONNIER, Daniel DE BONN, M<sup>me</sup> Françoise DELCAMP, M. Jean DILLINGER, M<sup>me</sup> Isabelle DOLLINGER, MM. René ECKERT, André ERBS, Fernand FEIG, Daniel GAUPP, Jean-Claude KOEBEL, Pierre MAMMOSSER, Daniel PFLUG, Claude RAU, Frédéric REISS, Christophe SCHARRENBARGER, Marcel SCHMITT, Alfred SLOVENCIK, Claude STURNI, Étienne VOLLMAR, Hubert WALTER, Jean WEISBECKER, André WILHELM, Pierrot WINKEL, Alain WURSTER.

### Absents excusés :

MM. Christian GLIECH (pouvoir à M. MAMMOSSER), René GRAD (pouvoir à M. GAUPP), Jean-Marie HAAS, Gilbert HIEBEL, Alphonse KIEFFER, Roger LETZELTER (pouvoir à M. STURNI), André LOEHR (pouvoir à M. FEIG), Pierre MARMILLOD (pouvoir à M. DE BONN), M<sup>me</sup> Marie-Françoise MORITZ, MM. Claude MUCKENSTURM, Victor RINGEISEN (pouvoir à M. SCHARRENBARGER), François RUTSCH, M<sup>me</sup> Marie-Elisabeth SCHMITT, MM. Joseph SCHNEIDER, Frédéric SCHOTT, Herbert SCHOTT (pouvoir à M. SLOVENCIK), Laurent SUTTER, Bertrand WAHL (pouvoir à M. BRACONNIER), M<sup>me</sup> Marie-Line WEISS (pouvoir à M. BERTRAND)

### Absents non excusés :

M. Charles GRAF.

La majorité des membres élus par les collectivités publiques membres du syndicat mixte assistant à la séance, le comité syndical peut délibérer valablement.

L'ordre du jour comporte 8 points dont 7 donnent lieu à délibération du comité syndical :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Adoption du procès-verbal du comité syndical du 19 décembre 2013
3. Analyse des résultats de l'application du SCoTAN : modalités d'organisation de l'étude
4. Délibération ponctuelle autorisant le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité
5. Approbation du compte de gestion 2013
6. Approbation du compte administratif 2013
7. Adoption du budget primitif 2014
8. Calendrier prévisionnel pour 2014



Séance du jeudi 30 janvier 2014 à 17 heures  
Salle de la Saline - SOULTZ-SOUS-FORÊTS

**Délibération n° 2014-I-03 : ANALYSE DES RÉSULTATS DE L'APPLICATION  
DU SCOTAN : MODALITÉS D'ORGANISATION  
DE L'ÉTUDE**

---

Rapport présenté par Claude STURNI, Président.

Aux termes de l'article L. 122-13 du code de l'urbanisme, six ans au plus tard après la délibération portant approbation du SCoTAN, le syndicat mixte procède à une analyse des résultats de l'application du schéma en matière d'environnement, de transports et de déplacements, de maîtrise de la consommation de l'espace et d'implantations commerciales. Il délibère sur son maintien en vigueur ou sur sa révision partielle ou complète. Par conséquent, au plus tard le 26 mai 2015, le syndicat mixte devra tirer les conclusions de cette analyse à partir des indicateurs de suivi mis en œuvre et en lien étroit avec la procédure de révision en cours portant sur la « grenellisation » du SCoTAN.

→ A défaut d'une telle délibération, le schéma de cohérence territoriale est caduc.

Le SCoTAN a été approuvé le 26 mai 2009. Depuis 2010, un suivi annuel et une évaluation des grandes orientations du SCoTAN ont été réalisés sur la base d'une série d'indicateurs.

→ Cette analyse des résultats de l'application du SCoTAN devra être engagée dès 2014. Elle constituera le résultat de six années de collecte d'indicateurs mis en perspective.

L'agence d'urbanisme et de développement de l'agglomération strasbourgeoise (ADÉUS) a confirmé être en mesure d'assurer une partie de cette étude, à savoir notamment l'analyse des grands effets de l'application du SCoTAN dans le champ environnemental et l'analyse de la consommation foncière à 6 ans et celle des effets sur les densités de construction constatées. Le coût de cette mission s'élèverait à hauteur de 28 000 euros pour l'ensemble de la démarche (2014-2015).



Séance du jeudi 30 janvier 2014 à 17 heures - Salle de la Saline - SOULTZ-SOUS-FORÊTS

**Délibération n° 2014-I-03 : Analyse des résultats de l'application du SCoTAN :  
modalités d'organisation de l'étude (suite)**

**DÉCISION**

LE COMITÉ SYNDICAL,

*Sur la proposition du Président,*

*Après en avoir délibéré,*

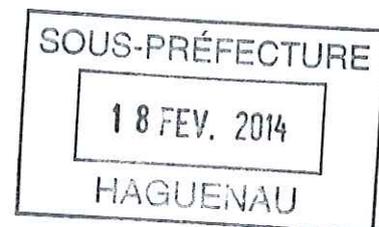
Confie pour partie la mission d'étude relative à l'analyse des résultats de l'application du SCoTAN à l'agence d'urbanisme et de développement de l'agglomération strasbourgeoise (ADÉUS), à savoir notamment l'analyse des grands effets de l'application du SCoTAN dans le champ environnemental et l'analyse de la consommation foncière à 6 ans ;

Décide de réaliser en régie les autres évaluations relatives au bilan d'application du SCoTAN (habitat, transports, commerces, etc.) ;

Autorise le président à signer avec l'ADÉUS la convention formalisant, à hauteur de 28 000 euros, la contribution financière du syndicat mixte au titre du bilan d'application du SCoTAN pour la période 2014-2015.

Inscrit les crédits nécessaires au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet ;

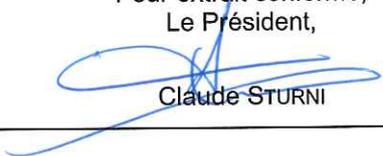
Charge M. le Président de la mise en œuvre de la présente délibération.



Affiché au siège syndical le 14/02/2014  
Envoyé en Sous-préfecture le 14/02/2014  
Enregistré en Sous-préfecture le 18/02/2014

**Pour ampliation,**

Pour extrait conforme,  
Le Président,

  
Claude STURNI

## PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du jeudi 30 janvier 2014 à 17 heures  
*Salle de la Saline - SOULTZ-SOUS-FORÊTS*

### Présents :

MM. Jean-Louis BERTRAND, Armand BRACONNIER, Daniel DE BONN, M<sup>me</sup> Françoise DELCAMP, M. Jean DILLINGER, M<sup>me</sup> Isabelle DOLLINGER, MM. René ECKERT, André ERBS, Fernand FEIG, Daniel GAUPP, Jean-Claude KOEBEL, Pierre MAMMOSSER, Daniel PFLUG, Claude RAU, Frédéric REISS, Christophe SCHARRENBARGER, Marcel SCHMITT, Alfred SLOVENCIK, Claude STURNI, Étienne VOLLMAR, Hubert WALTER, Jean WEISBECKER, André WILHELM, Pierrot WINKEL, Alain WURSTER.

### Absents excusés :

MM. Christian GLIECH (pouvoir à M. MAMMOSSER), René GRAD (pouvoir à M. GAUPP), Jean-Marie HAAS, Gilbert HIEBEL, Alphonse KIEFFER, Roger LETZELTER (pouvoir à M. STURNI), André LOEHR (pouvoir à M. FEIG), Pierre MARMILLOD (pouvoir à M. DE BONN), M<sup>me</sup> Marie-Françoise MORITZ, MM. Claude MUCKENSTURM, Victor RINGEISEN (pouvoir à M. SCHARRENBARGER), François RUTSCH, M<sup>me</sup> Marie-Elisabeth SCHMITT, MM. Joseph SCHNEIDER, Frédéric SCHOTT, Herbert SCHOTT (pouvoir à M. SLOVENCIK), Laurent SUTTER, Bertrand WAHL (pouvoir à M. BRACONNIER), M<sup>me</sup> Marie-Line WEISS (pouvoir à M. BERTRAND)

### Absents non excusés :

M. Charles GRAF.

La majorité des membres élus par les collectivités publiques membres du syndicat mixte assistant à la séance, le comité syndical peut délibérer valablement.

L'ordre du jour comporte 8 points dont 7 donnent lieu à délibération du comité syndical :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Adoption du procès-verbal du comité syndical du 19 décembre 2013
3. Analyse des résultats de l'application du SCoTAN : modalités d'organisation de l'étude
4. Délibération ponctuelle autorisant le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité
5. Approbation du compte de gestion 2013
6. Approbation du compte administratif 2013
7. Adoption du budget primitif 2014
8. Calendrier prévisionnel pour 2014



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU  
COMITÉ SYNDICAL

Séance du jeudi 30 janvier 2014 à 17 heures  
Salle de la Saline - SOULTZ-SOUS-FORÊTS

**Délibération n° 2014-I-04 : DÉLIBÉRATION PONCTUELLE AUTORISANT LE  
RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL  
SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE  
FACE À UN BESOIN LIÉ À UN ACCROISSEMENT  
TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ**

Rapport présenté par Claude STURNI, Président.

*Vu la loi n° 84-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;*

*Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 3 - 1° ;*

*Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, à savoir l'analyse des résultats de l'application du SCoTAN aux termes des 6 ans depuis son approbation ;*

**DÉCISION**

LE COMITÉ SYNDICAL,

*Sur la proposition du Président,*

*A l'unanimité,*

Décide le recrutement d'un agent contractuel dans le grade de rédacteur pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois à compter du premier trimestre 2014 ;

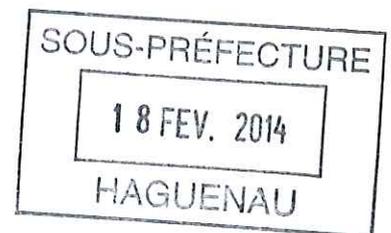
Cet agent assurera des fonctions de chargé de mission à temps complet ;

Il devra justifier d'une formation en Master 2 ou équivalent en urbanisme, aménagement, planification ;

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut du grade de recrutement ;

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet ;

Charge le Président de la mise en œuvre de la présente délibération.



Affiché au siège syndical le 14/02/2014  
Envoyé en Sous-préfecture le 14/02/2014  
Enregistré en Sous-préfecture le 18/02/2014

Pour ampliation,

Pour extrait conforme,  
Le Président,

  
Claude STURNI

## PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du jeudi 30 janvier 2014 à 17 heures  
Salle de la Saline - SOULTZ-SOUS-FORÊTS

### Présents :

MM. Jean-Louis BERTRAND, Armand BRACONNIER, Daniel DE BONN, M<sup>me</sup> Françoise DELCAMP, M. Jean DILLINGER, M<sup>me</sup> Isabelle DOLLINGER, MM. René ECKERT, André ERBS, Fernand FEIG, Daniel GAUPP, Jean-Claude KOEBEL, Pierre MAMMOSSER, Daniel PFLUG, Claude RAU, Frédéric REISS, Christophe SCHARRENBARGER, Marcel SCHMITT, Alfred SLOVENCIK, Claude STURNI, Étienne VOLLMAR, Hubert WALTER, Jean WEISBECKER, André WILHELM, Pierrot WINKEL, Alain WURSTER.

### Absents excusés :

MM. Christian GLIECH (pouvoir à M. MAMMOSSER), René GRAD (pouvoir à M. GAUPP), Jean-Marie HAAS, Gilbert HIEBEL, Alphonse KIEFFER, Roger LETZELTER (pouvoir à M. STURNI), André LOEHR (pouvoir à M. FEIG), Pierre MARMILLOD (pouvoir à M. DE BONN), M<sup>me</sup> Marie-Françoise MORITZ, MM. Claude MUCKENSTURM, Victor RINGEISEN (pouvoir à M. SCHARRENBARGER), François RUTSCH, M<sup>me</sup> Marie-Elisabeth SCHMITT, MM. Joseph SCHNEIDER, Frédéric SCHOTT, Herbert SCHOTT (pouvoir à M. SLOVENCIK), Laurent SUTTER, Bertrand WAHL (pouvoir à M. BRACONNIER), M<sup>me</sup> Marie-Line WEISS (pouvoir à M. BERTRAND)

### Absents non excusés :

M. Charles GRAF.

La majorité des membres élus par les collectivités publiques membres du syndicat mixte assistant à la séance, le comité syndical peut délibérer valablement.

L'ordre du jour comporte 8 points dont 7 donnent lieu à délibération du comité syndical :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Adoption du procès-verbal du comité syndical du 19 décembre 2013
3. Analyse des résultats de l'application du SCoTAN : modalités d'organisation de l'étude
4. Délibération ponctuelle autorisant le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité
5. Approbation du compte de gestion 2013
6. Approbation du compte administratif 2013
7. Adoption du budget primitif 2014
8. Calendrier prévisionnel pour 2014



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU  
COMITÉ SYNDICAL

Séance du jeudi 30 janvier 2014 à 17 heures  
Salle de la Saline - SOULTZ-SOUS-FORÊTS

**Délibération n° 2014-I-05 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2013**

Le receveur du syndicat mixte du SCoTAN a établi le compte de gestion de l'exercice 2013 qui retrace l'ensemble des opérations comptables effectuées par le syndicat au cours de l'exercice 2013. Ce compte correspond en tous points au compte administratif établi par le syndicat mixte et qu'il sera proposé d'adopter ensuite. Il fait apparaître les résultats suivants :

| Résultats de l'exercice | excédent           | déficit |
|-------------------------|--------------------|---------|
| fonctionnement          | 64 766,24 €        |         |
| investissement          | 5 955,74 €         |         |
| <b>solde global</b>     | <b>70 721,98 €</b> |         |

En intégrant les résultats de l'exercice 2012, les résultats globaux se présentent comme suit :

| Résultats globaux au 31.12.2013 | excédent            | déficit |
|---------------------------------|---------------------|---------|
| Fonctionnement                  | 88 181,93 €         |         |
| Investissement                  | 70 171,00 €         |         |
| <b>solde global</b>             | <b>158 352,93 €</b> |         |

**DÉCISION**

LE COMITÉ SYNDICAL,

*Sur la proposition du Président,*

*Vu le compte de gestion établi par M. Pascal CLAUSS, trésorier du syndicat mixte, au titre de l'exercice comptable 2013,*

*Vu le budget primitif adopté durant cet exercice,*



Séance du jeudi 30 janvier 2014 à 17 heures - Salle de la Saline - SOULTZ-SOUS-FORÊTS

Délibération n° 2014-I-05 : Approbation du compte de gestion 2013 (suite)

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées au titre de l'exercice comptable 2013, admet les résultats de gestion 2013 suivants :

- excédent de fonctionnement de clôture : **64 766,24 euros**
- excédent d'investissement de clôture : **5 955,74 euros**
- excédent global de clôture : **70 721,98 euros**

ainsi que les résultats globaux au 31 décembre 2013 suivants :

- excédent global de fonctionnement : **88 181,93 euros**
- excédent global d'investissement : **70 171,00 euros**
- excédent global : **158 352,93 euros**

Déclare que le compte de gestion dressé par le trésorier du syndicat mixte pour l'exercice 2013 n'appelle aucune observation ni réserve.



Affiché au siège syndical le *14/02/2014*  
Envoyé en Sous-préfecture le *14/02/2014*  
Enregistré en Sous-préfecture le *18/02/2014*

**Pour ampliation,**

Pour extrait conforme,  
Le Président,

*Claude STURNI*

## PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du jeudi 30 janvier 2014 à 17 heures  
Salle de la Saline - SOULTZ-SOUS-FORÊTS

### Présents :

MM. Jean-Louis BERTRAND, Armand BRACONNIER, Daniel DE BONN, M<sup>me</sup> Françoise DELCAMP, M. Jean DILLINGER, M<sup>me</sup> Isabelle DOLLINGER, MM. René ECKERT, André ERBS, Fernand FEIG, Daniel GAUPP, Jean-Claude KOEBEL, Pierre MAMMOSSER, Daniel PFLUG, Claude RAU, Frédéric REISS, Christophe SCHARRENBARGER, Marcel SCHMITT, Alfred SLOVENCIK, Claude STURNI, Étienne VOLLMAR, Hubert WALTER, Jean WEISBECKER, André WILHELM, Pierrot WINKEL, Alain WURSTER.

### Absents excusés :

MM. Christian GLIECH (pouvoir à M. MAMMOSSER), René GRAD (pouvoir à M. GAUPP), Jean-Marie HAAS, Gilbert HIEBEL, Alphonse KIEFFER, Roger LETZELTER (pouvoir à M. STURNI), André LOEHR (pouvoir à M. FEIG), Pierre MARMILLOD (pouvoir à M. DE BONN), M<sup>me</sup> Marie-Françoise MORITZ, MM. Claude MUCKENSTURM, Victor RINGEISEN (pouvoir à M. SCHARRENBARGER), François RUTSCH, M<sup>me</sup> Marie-Elisabeth SCHMITT, MM. Joseph SCHNEIDER, Frédéric SCHOTT, Herbert SCHOTT (pouvoir à M. SLOVENCIK), Laurent SUTTER, Bertrand WAHL (pouvoir à M. BRACONNIER), M<sup>me</sup> Marie-Line WEISS (pouvoir à M. BERTRAND)

### Absents non excusés :

M. Charles GRAF.

La majorité des membres élus par les collectivités publiques membres du syndicat mixte assistant à la séance, le comité syndical peut délibérer valablement.

L'ordre du jour comporte 8 points dont 7 donnent lieu à délibération du comité syndical :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Adoption du procès-verbal du comité syndical du 19 décembre 2013
3. Analyse des résultats de l'application du SCoTAN : modalités d'organisation de l'étude
4. Délibération ponctuelle autorisant le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité
5. Approbation du compte de gestion 2013
6. Approbation du compte administratif 2013
7. Adoption du budget primitif 2014
8. Calendrier prévisionnel pour 2014



Séance du jeudi 30 janvier 2014 à 17 heures  
Salle de la Saline - SOULTZ-SOUS-FORÊTS

**Délibération n° 2014-I-06 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF  
2013**

Le compte administratif présente l'exécution du budget primitif adopté par délibération n° 2013-I-04 du comité syndical en date du 1<sup>er</sup> février 2013.

Il permet, tant pour la section d'investissement que pour celle de fonctionnement d'arrêter les résultats définitifs à la clôture de l'exercice, qui peuvent faire apparaître soit un excédent, soit un déficit.

| Résultat de l'exercice | <i>investissement</i> | <i>fonctionnement</i> |
|------------------------|-----------------------|-----------------------|
| déficit                |                       |                       |
| excédent               | 5 955,74 €            | 64 766,24 €           |

a. **Section de fonctionnement**

Les recettes de fonctionnement (333 124,46 €) :

- les contributions syndicales des collectivités membres (202 689,50 €) ont représenté 61 % des recettes ;
- les subventions accordées au titre de la révision du SCoTAN portant sur la « grenellisation » par l'Etat (37 000 €) et la région ALSACE (29 000,00€) représentent 20 % des recettes ;
- la subvention accordée au titre de la mise en œuvre en 2012 et 2013 par la Région Alsace (46 000,00 €) représente 13,8 % des recettes
- les atténuations de charges (16 884,96 €) et les produits exceptionnels (1 550 €) constituant le solde.

Les dépenses de fonctionnement (268 358,22 €) :

- les charges à caractère général (23 819,22 €) représentent 8,9 % du total ;
- les charges de personnel et frais assimilés (101 970,51 €) représentent 38 % du total ;
- la subvention de fonctionnement versée à l'agence d'urbanisme et de développement de l'agglomération strasbourgeoise (ADEUS) au titre du « programme de travail partenarial » pour le suivi et la mise en œuvre ainsi que la révision du SCoTAN (121 560,44 €) représentent 45 % des dépenses ;

Séance du jeudi 30 janvier 2014 à 17 heures - Salle de la Saline - SOULTZ-SOUS-FORÊTS

**Délibération n° 2014-I-06 : Approbation du compte administratif 2013 (suite)**

- le solde étant représenté par les amortissements des immobilisations (21 008,05 €).

L'exercice 2013 est clos avec un **excédent de fonctionnement** de 64 766,24 euros à reporter sur l'exercice 2014.

**b. Section d'investissement**

Les **recettes d'investissement** (21 282,66 €) ont été essentiellement constituées de divers mouvements comptables :

- 21 008,05 € constituent les amortissements des dépenses d'investissement antérieures ;
- le fonds de compensation de la TVA pour les dépenses d'investissement de l'exercice 2011 a représenté 274,61 €.

Les **dépenses d'investissement** (15 326,92€) correspondent :

- aux frais de suivi et de mise en œuvre du SCoTAN (13 176,51 €) ;
- au matériel informatique et bureautique (2 150,41 €).

Ces dépenses ont été inférieures aux recettes d'investissement : la section d'investissement dégage ainsi un **excédent d'investissement** de 5 955,74 €.

**c. Résultats**

Les résultats de l'exploitation pour l'année 2013 se présentent de la manière suivante :

| Résultat de l'exercice | Résultat de l'exercice 2012 | Résultat de l'exercice 2013 | Chiffres à prendre en compte |
|------------------------|-----------------------------|-----------------------------|------------------------------|
| fonctionnement         | 23 415,69                   | 64 766,24                   | <b>88 181,93</b>             |
| investissement         | 64 215,26                   | 5 955,74                    | <b>70 171,00</b>             |

Séance du jeudi 30 janvier 2014 à 17 heures - Salle de la Saline - SOULTZ-SOUS-FORÊTS

**Délibération n° 2014-I-06 : Approbation du compte administratif 2013 (suite)**

L'excédent d'investissement reste en investissement afin de couvrir en priorité le besoin de financement de cette section.

En l'espèce, compte tenu de l'excédent global d'investissement, l'excédent de fonctionnement global peut être intégralement affecté à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002 : 88 181,93 €).

**DÉCISION**

LE COMITÉ SYNDICAL,

*Sous la présidence et sur la proposition de M. René ECKERT, et en l'absence de M. Claude STURNI,*

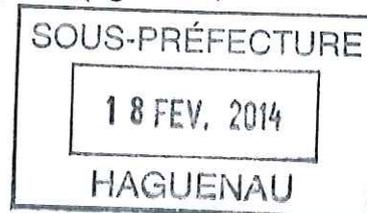
*Vu le budget primitif 2013,*

*Constatant l'identité de valeurs avec les indications du compte de gestion, s'agissant des résultats de l'exercice 2013 dont il reconnaît la sincérité,*

Arrête les résultats du compte administratif 2013, dont les éléments principaux se résument comme suit :

- excédent de fonctionnement de clôture : **88 181,93 euros**
- excédent d'investissement de clôture : **70 171,00 euros**
- excédent global de clôture : **158 352,93 euros**

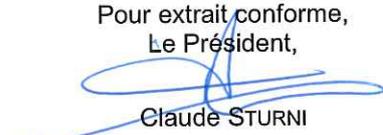
Décide que l'excédent de fonctionnement global cumulé au 31 décembre 2013, soit **88 181,93 €**, constitue l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002) et que l'excédent d'investissement cumulé au 31 décembre 2013, soit **70 171,00 €** constitue l'excédent d'investissement reporté (ligne 001).



Affiché au siège syndical le 14/02/2014  
Envoyé en Sous-préfecture le 14/02/2014  
Enregistré en Sous-préfecture le 18/02/2014

**Pour ampliation,**

Pour extrait conforme,  
Le Président,

  
Claude STURNI

## PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du jeudi 30 janvier 2014 à 17 heures  
*Salle de la Saline - SOULTZ-SOUS-FORÊTS*

### Présents :

MM. Jean-Louis BERTRAND, Armand BRACONNIER, Daniel DE BONN, M<sup>me</sup> Françoise DELCAMP, M. Jean DILLINGER, M<sup>me</sup> Isabelle DOLLINGER, MM. René ECKERT, André ERBS, Fernand FEIG, Daniel GAUPP, Jean-Claude KOEBEL, Pierre MAMMOSSER, Daniel PFLUG, Claude RAU, Frédéric REISS, Christophe SCHARRENBARGER, Marcel SCHMITT, Alfred SLOVENCIK, Claude STURNI, Étienne VOLLMAR, Hubert WALTER, Jean WEISBECKER, André WILHELM, Pierrot WINKEL, Alain WURSTER.

### Absents excusés :

MM. Christian GLIECH (pouvoir à M. MAMMOSSER), René GRAD (pouvoir à M. GAUPP), Jean-Marie HAAS, Gilbert HIEBEL, Alphonse KIEFFER, Roger LETZELTER (pouvoir à M. STURNI), André LOEHR (pouvoir à M. FEIG), Pierre MARMILLOD (pouvoir à M. DE BONN), M<sup>me</sup> Marie-Françoise MORITZ, MM. Claude MUCKENSTURM, Victor RINGEISEN (pouvoir à M. SCHARRENBARGER), François RUTSCH, M<sup>me</sup> Marie-Elisabeth SCHMITT, MM. Joseph SCHNEIDER, Frédéric SCHOTT, Herbert SCHOTT (pouvoir à M. SLOVENCIK), Laurent SUTTER, Bertrand WAHL (pouvoir à M. BRACONNIER), M<sup>me</sup> Marie-Line WEISS (pouvoir à M. BERTRAND)

### Absents non excusés :

M. Charles GRAF.

La majorité des membres élus par les collectivités publiques membres du syndicat mixte assistant à la séance, le comité syndical peut délibérer valablement.

L'ordre du jour comporte 8 points dont 7 donnent lieu à délibération du comité syndical :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Adoption du procès-verbal du comité syndical du 19 décembre 2013
3. Analyse des résultats de l'application du SCoTAN : modalités d'organisation de l'étude
4. Délibération ponctuelle autorisant le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité
5. Approbation du compte de gestion 2013
6. Approbation du compte administratif 2013
7. Adoption du budget primitif 2014
8. Calendrier prévisionnel pour 2014



Séance du jeudi 30 janvier 2014 à 17 heures  
Salle de la Saline - SOULTZ-SOUS-FORÊTS

**Délibération n° 2014-I-07 : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2014**

---

Tel que cela a été évoqué lors du débat d'orientations budgétaires le 19 décembre dernier, et après prise en compte des résultats définitifs de l'exercice 2013, le budget primitif pour l'année 2014 a été établi sur la base des éléments suivants :

**a. Fonctionnement**

Les recettes de fonctionnement prévues s'élèveraient à **383 181,93 euros**, correspondant à :

|   |              |
|---|--------------|
| ❖ dotations et subventions  | 74 000,00 €  |
| ▪ participation de la Région Alsace   | 28 500,00 €  |
| ▪ participation du département  | 20 000,00 €  |
| ▪ participation de l'Etat   | 25 500,00 €  |
| ❖ contributions syndicales (1,30 €/hab./an)   | 203 000,00 € |
| ❖ atténuations de charges   | 18 000,00 €  |
| ❖ par ailleurs, les exercices 2005 à 2013 ont permis de dégager un excédent cumulé de fonctionnement de 88 181,93 €, qui vient augmenter le total des recettes de fonctionnement. |              |

Les dépenses de fonctionnement prévues s'élèveraient à **383 181,93 euros**, correspondant à un total de 332 000,00 euros de dépenses réelles, auquel s'ajoutent les amortissements à hauteur de 26 363,09 euros, ménageant un excédent de 24 818,84 euros qu'il est proposé d'inscrire comme l'an passé, au titre des « dépenses imprévues » (permettant de présenter une section de fonctionnement en « équilibre ») :

|  |                          |
|--|--------------------------|
| ❖ charges à caractère général                | 30 000,00 €              |
| ▪ achats et variations de stocks             | (compte 60) 4 150,00 €   |
| ▪ services extérieurs                        | (compte 61) 15 750,00 €  |
| ▪ autres services extérieurs                 | (compte 62) 10 100,00 €  |
| ❖ charges de personnel et frais assimilés    | 140 000,00 €             |
| ▪ charges de personnel                       | (compte 64) 140 000,00 € |
| ❖ autres charges de gestion courante         | (compte 65) 162 000,00 € |
| ❖ dépenses imprévues de fonctionnement       | (compte 022) 24 818,84 € |
| <u>dépenses d'ordre :</u>                    |                          |
| ❖ dotations aux amortissements et provisions | (compte 68) 26 363,09 €  |



Séance du jeudi 30 janvier 2014 à 17 heures - *Salle de la Saline - SOULTZ-SOUS-FORÊTS*

Délibération n° 2014-I-07 : Adoption du budget primitif 2014 (suite)

---

## b. Investissement

Les recettes d'investissement correspondent à un total de **96 960,16 euros**, dont 26 363,09 euros de mouvements d'ordre (amortissements) :

- ❖ dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10) **426,07 €**
- ❖ amortissement des immobilisations (compte 040) **26 363,09 €**
- ❖ par ailleurs, les exercices 2005 à 2013 correspondent à un excédent cumulé d'investissement de **70 171,00 €** qui vient augmenter le total des recettes d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèveraient à **96 960,16 euros** correspondant à un total de **94 300,00 euros** de dépenses réelles (frais de mise en œuvre et de suivi du SCOTAN et renouvellement d'équipements), ménageant un excédent de **2 660,16 euros** qu'il est proposé d'inscrire au titre des « dépenses imprévues » (permettant de présenter une section d'investissement en « équilibre ») :

- ❖ frais d'études des documents d'urbanisme (article 202) **90 000,00 €**
- ❖ concessions et droits similaires (article 205) **2 300,00 €**
- ❖ immobilisations corporelles (article 2183) **2 000,00 €**

## c. Effectifs

Le budget primitif comporte le tableau des effectifs du syndicat mixte. Celui-ci est constitué pour l'année 2014 d'un poste administratif de catégorie B et d'un poste technique de catégorie A qui sont pourvus par deux agents exerçant leurs fonctions à temps plein.

Séance du jeudi 30 janvier 2014 à 17 heures - Salle de la Saline - SOULTZ-SOUS-FORÊTS

Délibération n° 2014-I-07 : Adoption du budget primitif 2014 (suite)

---

**DÉCISION**

LE COMITÉ SYNDICAL,

*Vu le projet de budget primitif établi par le Président,*

*Sur la proposition du Président,*

*A l'unanimité,*

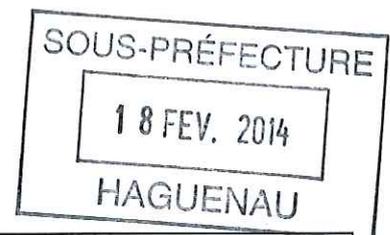
Arrête le budget primitif du syndicat mixte pour l'année 2014, conformément aux documents budgétaires annexés et correspondant aux montants suivants :

- recettes de fonctionnement : ..... **383 181,93 euros**
- dépenses de fonctionnement : ..... **383 181,93 euros**
- recettes d'investissement : ..... **96 960,16 euros**
- dépenses d'investissement : ..... **96 960,16 euros**

Approuve l'état des effectifs annexé au budget primitif ;

Fixe à 1,30 euro par habitant la contribution des collectivités membres du syndicat mixte ;

Charge M. le Président de l'exécution du budget, en tant qu'ordonnateur des dépenses et prescripteur des recettes, et l'autorise à passer tous actes et contrats nécessaires à sa mise en œuvre.



Affiché au siège syndical le 14/02/2014  
Envoyé en Sous-préfecture le 14/02/2014  
Enregistré en Sous-préfecture le 18/02/2014

**Pour ampliation,**

Pour extrait conforme,  
Le Président,

  
Claude STURNI



## PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du jeudi 30 janvier 2014 à 17 heures  
*Salle de la Saline - SOULTZ-SOUS-FORÊTS*

### Présents :

MM. Jean-Louis BERTRAND, Armand BRACONNIER, Daniel DE BONN, M<sup>me</sup> Françoise DELCAMP, M. Jean DILLINGER, M<sup>me</sup> Isabelle DOLLINGER, MM. René ECKERT, André ERBS, Fernand FEIG, Daniel GAUPP, Jean-Claude KOEBEL, Pierre MAMMOSSER, Daniel PFLUG, Claude RAU, Frédéric REISS, Christophe SCHARREBERGER, Marcel SCHMITT, Alfred SLOVENCIK, Claude STURNI, Étienne VOLLMAR, Hubert WALTER, Jean WEISBECKER, André WILHELM, Pierrot WINKEL, Alain WURSTER.

### Absents excusés :

MM. Christian GLIECH (pouvoir à M. MAMMOSSER), René GRAD (pouvoir à M. GAUPP), Jean-Marie HAAS, Gilbert HIEBEL, Alphonse KIEFFER, Roger LETZELTER (pouvoir à M. STURNI), André LOEHR (pouvoir à M. FEIG), Pierre MARMILLOD (pouvoir à M. DE BONN), M<sup>me</sup> Marie-Françoise MORITZ, MM. Claude MUCKENSTURM, Victor RINGEISEN (pouvoir à M. SCHARREBERGER), François RUTSCH, M<sup>me</sup> Marie-Elisabeth SCHMITT, MM. Joseph SCHNEIDER, Frédéric SCHOTT, Herbert SCHOTT (pouvoir à M. SLOVENCIK), Laurent SUTTER, Bertrand WAHL (pouvoir à M. BRACONNIER), M<sup>me</sup> Marie-Line WEISS (pouvoir à M. BERTRAND)

### Absents non excusés :

M. Charles GRAF.

La majorité des membres élus par les collectivités publiques membres du syndicat mixte assistant à la séance, le comité syndical peut délibérer valablement.

L'ordre du jour comporte 8 points dont 7 donnent lieu à délibération du comité syndical :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Adoption du procès-verbal du comité syndical du 19 décembre 2013
3. Analyse des résultats de l'application du SCoTAN : modalités d'organisation de l'étude
4. Délibération ponctuelle autorisant le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité
5. Approbation du compte de gestion 2013
6. Approbation du compte administratif 2013
7. Adoption du budget primitif 2014
8. Calendrier prévisionnel pour 2014



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU  
COMITÉ SYNDICAL

Séance du jeudi 30 janvier 2014 à 17 heures  
Salle de la Saline - SOULTZ-SOUS-FORÊTS

## CALENDRIER PRÉVISIONNEL POUR 2014

---

- **COMITÉ SYNDICAL :**

- jeudi 15 mai 2014 de 18h à 20h à la Saline de Soultz-sous-Forêts
- jeudi 4 décembre 2014 de 18h à 20h à la Saline de Soultz-sous-Forêts

- **BUREAU SYNDICAL :**

- jeudi 24 avril 2014 de 18h à 19h au SCoTAN
- jeudi 5 juin 2014 de 18h à 20h au SCoTAN
- jeudi 11 septembre 2014 de 18h à 20h au SCoTAN
- jeudi 20 novembre 2014 de 18h à 20h au SCoTAN

- **MATINÉE DU SCoTAN :**

- samedi 18 octobre 2014 de 8h à 13h

- **RÉUNIONS PUBLIQUES:**

- jeudi 11 septembre 2014 de 20h à 22h
- jeudi 18 septembre 2014 de 20h à 22h
- jeudi 19 septembre 2014 de 20h à 22h

Affiché au siège syndical le 14/02/2014  
Envoyé en Sous-préfecture le /  
Enregistré en Sous-préfecture le /

Pour ampliation,

Pour extrait conforme,  
Le Président,

  
Claudé STURNI